Le P'tit Journal de CROUY-sur- COSSON

CROUY-SUR-COSSON

Année 2020

QUELQUES NUMEROS UTILES

Eau -service clientèle	*02.44.71.05.50/SOS 02.54.77.00.09(24h/24h)*
Assainissement -service clientèle	*0977 408 408*
ERDF	*09 693 218 73*
Gendarmerie de Mer	*02.54.81.41.20 ou 17*
Pompiers	*18 ou 112*
SAMU	*15*
Hôpital de Blois	*02.54.55.66.33*
Polyclinique de la Chaussée St Victor	*02.54.90.91.92*
Mairie	*02.54.87.51.07*
Ecole de Crouy	*02.54.87.51.09*
Cantine de Crouy et garderie	*02.54.87.54.03*
Ecole de Thoury	*02.54.87.04.03*
Sivos Thoury-Crouy	*02.54.87.51.37*
Préfecture de Blois	*02.54.70.41.41*
Mairie de Mer (carte identité/passeports)	*02.54.81.40.80*
Sieom (Ordures ménagères)	*02.54.81.41.38*
Assistante sociale Mme PINAULT MARTIN	*02.54.55.82.82*
Assistante sociale MSA	*02.54.44.87.91*

MOIS	2016	2017	2018	2019	2020
J	92	27	123	48	18
F	85	34	40	37	67
M	83	64	79	40	62
A	43	16	56	29	33
M	208	94	47	52	71
J	80	50	37	66	59
J	4	85	60	13	27
A	2	49	7	14	37
S	37	57	14	27	27
O	16	24	30	104	89
N	74	30	73	144	22
D	17	78	78	69	108
	741	608	644	633	620

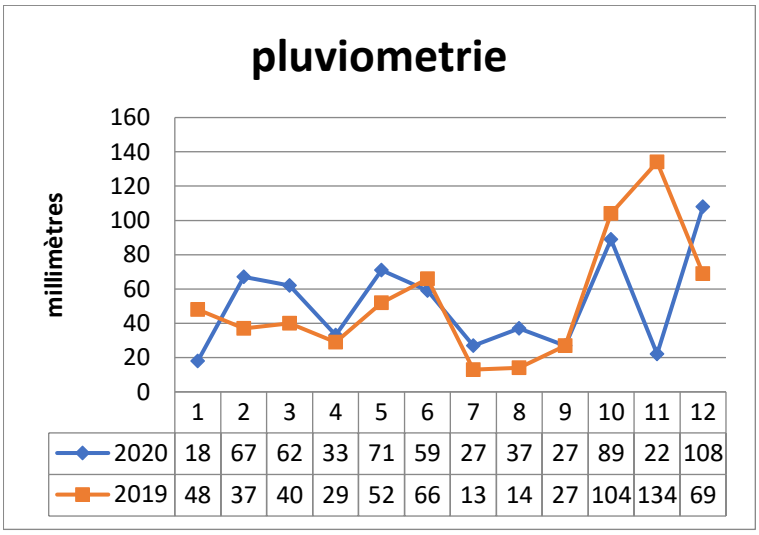

Delta 2019/2020 - 13

Recensement de la population

La population en vigueur au 01.01.2021 est de 558 habitants

Chères Crouyssoises,

Chers Crouyssois,

L'année 2020 est terminée.

Une nouvelle équipe municipale que vous avez élue le 15 mars 2020 est entrée en fonction.

Il est des périodes particulièrement difficiles à vivre où les valeurs qui nous sont chères sont mises à mal.

Alors qu'habituellement, les renouvellements municipaux sont l'occasion d'engager une nouvelle dynamique et de nouveaux projets, les contrastes sanitaires subis pendant ces longs mois, nous plongent dans des situations complexes, jalonnées d'aléas avec lesquels il nous faut composer.

Les actes terroristes deviennent de plus en plus nombreux. Des crimes atroces avec de nombreuses victimes à déplorer.

Nous pensons à eux et à leurs proches.

Malgré les conditions sanitaires, nos écoles ne nous posent pas de soucis.

Deux services ont été mis en place au restaurant scolaire.

Les classes ont été aménagées avec un minimum de mobilier pour distancer les enfants.

Depuis plusieurs années, vous étiez nombreux à déposer vos dossiers concernant la sécheresse.

Nous avons eu la surprise que notre commune soit enfin reconnue en catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2019.

Un grand merci à tous les acteurs de la vie associative, nos écoles, notre centre de loisirs, qui donnent à notre village une agréable convivialité.

Je vous remercie, une nouvelle fois, de votre confiance.

Je vous laisse découvrir ce nouveau bulletin.

Bien Cordialement
Votre Maire
Claudette SORIN

Michel nous a quitté

Michel nous a quitté vendredi 20 mars, après avoir été réélu le 15 mars 2020.

Il fut :

- *Conseiller municipal de 1999 à 2008*
- *2ème Adjoint au Maire de 2008 à 2011*
- *1er Adjoint au Maire de 2011 à mars 2020*

Nous garderons le souvenir d'une personne gentille, d'une grande valeur, toujours disponible et toujours de bons conseils.
Il était la mémoire de notre village.
Il a également beaucoup œuvré pour les associations communales et pour les administrés.

Nous avons également, une pensée, pour tous les Adjoints ou Conseillers Municipaux qui nous ont quittés ces dernières années.

Votre nouveau conseil municipal

Claudette SORIN - Maire
Conseillère Communautaire

Adjoints

Philippe GRANADOS
1er Adjoint – Camping Urbanisme

Luc MARCHAND
2ème Adjoint – Affaires Scolaires - Voirie

Aurore BOIDRON
3ème Adjointe – Animation Culture - Finances

Conseillers Municipaux

Jean-Jacques ABADIE

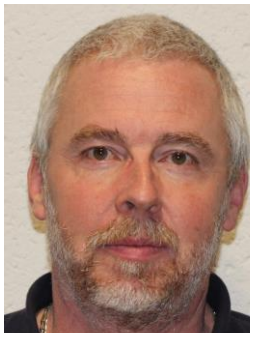

Jean-Louis BOUCHARDON

Florence BOUSSION

Armelle CLÉMENT

Arnaud CLÉMENT

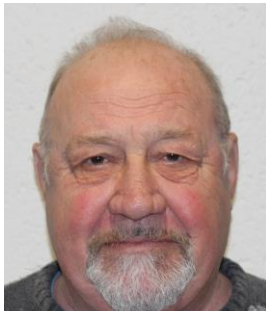

Christian DUCHATELLE

Patrick JULIEN

Sandrine MAURICE

Yann PERTHUIS

Martine ROLANDEAU

Ce calendrier pourra varier en fonction des contraintes sanitaires

Mars ou septembre 2021

CÉRÉMONIE DES VŒUX
N'a pas lieu cette année
RANDONNÉE DU COMITÉ DES FETES
4 avril 2021
CÉRÉMONIE DU HUIT MAI
Samedi 8 mai 2021
REPAS CHAMPETRE
30 mai 2021
REPAS CHAMPETRE ET FEU D'ARTIFICE
Mercredi 14 juillet 2021
BROCANTE DU COMITÉ DES FETES
12 septembre 2021
SALON DE LA SAINT-MARTIN
6 et 7 novembre 2021
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE
Jeudi 11 novembre 2021
TÉLÉTHON
5 décembre 2021

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

CROUY-SUR-COSSON

Mairie de Crouy-sur-Cosson
6, Place de la Mairie - 41220 CROUY SUR COSSON
Tél : 02.54.87.51.07
Fax : 02.54.87.59.44
Email : mairie-de-crouy-sur-cosson@orange.fr
Site internet : www.crouysurcosson.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
14 h 30 à 18 h 00	*15 h 00 à 17 h 30*	*14 h 30 à 16 h 30*	*Sur rendez-vous*

En dehors de ces horaires d'ouverture,
vous pouvez contacter la secrétaire aux heures de bureau.
Après les heures de bureau, vous pouvez contacter (en cas d'urgence seulement)
Madame le Maire ou un Adjoint

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

Merci au Conseil Départemental de Loir-et-Cher

pour la fourniture de fleurs, qui a permis, de faire travailler

les entreprises locales après le confinement mais aussi d'égayer notre commune.

COVID 19

Un grand merci aux couturières bénévoles de la commune qui ont confectionné les masques.

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a fourni aux communes tissus et élastiques.

Ces masques ont ensuite été retournés au Conseil Départemental qui les a ensuite remis aux différentes communes, après vérification et lavage pour distribution aux habitants.

Protégeons-nous – Portons tous des masques

Le fonctionnement des services de la commune pendant les confinements

Pendant le 1er confinement, les services municipaux étaient fermés.

Cependant les urgences étaient assurées.

Depuis le 2ème confinement, les services municipaux fonctionnent normalement, dans le respect des gestes barrières.

RAPPEL :

Depuis le 1er septembre 2020, l'obligation de porter le masque dans les lieux publics clos s'étend aux bureaux non individuels. Si vous êtes handicapé, vous pouvez être autorisé à ne pas porter le masque pour des motifs médicaux. Le non-respect de l'obligation de porter le masque est puni d'une amende de 135 €. Le préfet et le maire peuvent aussi imposer le port du masque dans les lieux publics situés à l'extérieur (rue, marché, zone touristique, centre-ville, ...).

Nos commerces pendant les confinements

Le Saint-Martin

16 mars 2020, annonce du confinement et fermeture administrative pour les restaurants ! Nous pensons que cela ne va durer que 15 jours !!

La vente à emporter s'impose pour vider les stocks prévus pour le début de la semaine.

Puis l'attente commence !! Toutes les réservations prévues, associations, baptêmes, repas de famille, sont annulées. La trésorerie diminue, comment faire ?

Il est difficile de s'improviser traiteur lorsque l'on est restaurateur, 2 métiers bien différents !!

Nous avons certes besoin d'argent, mais notre métier si passionnant est celui du contact avec nos clients, avec qui l'on partage bien plus que de la nourriture.

Et puis est-ce que ça va marcher ? Crouy sur Cosson, 537 habitants, les restrictions de déplacement sont là, et il ne s'agit pas de préparer des plats s'ils ne sont pas vendus.

Alors je décide de mettre en place la vente une fois par semaine, le vendredi soir ? Je m'organise seule, je réfléchis à des plats faciles à réchauffer, et ça marche plutôt bien !

La réouverture le 2 juin est un soulagement !!

2ème coup de masse le 30 octobre, il faut à nouveau se réorganiser. Moralement, c'est très difficile, on survit avec la vente à emporter, on ne vit pas et on n'a pas le plaisir d'ouvrir son commerce chaque jour, d'échanger, de partager !!

Croyez bien que ce ne sont pas des vacances, j'ai hâte que notre liberté nous soit rendue !!!

Valérie

Nos commerces pendant les confinements - suite

USTAUX DES PINS

16 mars 2020, début du confinement, pas d'activités au niveau des chambres d'hôtes suite aux interdictions de circuler.

Par contre, le magasin fonctionne très bien.

Pour le confort de la clientèle, je mets en place des commandes de fruits et de légumes.

Le déconfinement arrive avec, malheureusement la baisse de fréquentation.

La période estivale s'est bien déroulée, les touristes étaient présents.

Deuxième confinement, différent du premier.

Perte d'activité suite aux annulations des animations, repas de famille etc…

Une nouveauté à mon retour de vacances, le lancement de la fabrication de la tradition et de la pâtisserie avec de la farine bio.

N'hésitez pas à pousser la porte du magasin pour découvrir

les produits 100 % maison.

Nos commerces pendant les confinements - suite

DOUCE HEURE NATURELLE

Grace au succès de la soirée maquillage du 12 septembre 2020 et à l'engouement de la clientèle, Eva CABOURG est fière d'agrandir sa gamme de produits à la maroquinerie.

Sacs à mains, bijoux, maquillage, produits de soins, et sans oublier les nombreuses prestations proposées, vous pourrez satisfaire toutes vos envies et faire plaisir à vos proches.

Tous les produits et soins sont 100 % naturels, bio et français !

N'hésitez pas à vous rendre à l'institut situé 3, Route de Muides.

Vous pouvez aussi me contacter au ☎ 06.66.44.51.28

Ou suivre toutes les actualités et évènements sur la page Facebook :

41douceheurenaturelle

Et trouver toutes les prestations sur le site internet :

Douceheurenaturelle.wixsite.com

Application Panneau Pocket

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application Panneau Pocket.

Disponible sur votre téléphone, sur tablette, mais aussi sur votre ordinateur.

Site internet

Notre site internet actuel, vieillissant, sera fermé le 31 décembre 2020.

La Communauté de Communes du Grand Chambord a proposé aux communes membres, d'acquérir un site avec des bases communes. Plusieurs communes ont répondu favorablement.

Ce site est pris en charge par la Communauté de Communes.

Les communes paieront une redevance annuelle.

Il devrait être mis en place courant février 2021.

Nous avons travaillé à sa mise en place, afin de vous présenter un outil performant que vous pourrez bientôt découvrir sur :

www.crouysurcosson.fr

Dès sa mise en ligne, vous serez prévenus via l'application Panneau Pocket.

Travaux réalisés sur la commune

Chemin du gué

Des travaux de sécurisation électriques ont été réalisés par le SIDELC.

Seule la partie éclairage public est à la charge de la commune pour un montant de 6 218.40 €

Chemin de la Marinière et Route de Saint-Laurent

Des travaux de réfection des voiries ont été réalisés par la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Chemin des Besnardières

Travaux de réfection du chemin réalisés par un prestataire et financés par la commune.

Travaux école

Travaux de peinture dans la classe maternelle

Nouvelles constructions sur la commune

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en mars, a modifié certaines zones constructibles.

Des propriétaires ont donc vendu leurs terrains et nous avons pu accueillir sur notre commune, plusieurs nouvelles constructions :

- Route de la Ferté Saint-Cyr : 3 nouvelles maisons

- Allée de Sologne : 2 nouvelles maisons

- Rue du Stade : 5 nouvelles maisons et 2 terrains restent à vendre

- Rue Creuse : 1 maison va bientôt voir le jour

Bienvenue à ces nouveaux Crouyssois et Crouyssoises

Vandalisme

Notre commune est régulièrement frappée par des actes de vandalisme.

Ces faits coûtent cher à notre collectivité, et donc à vous administrés, qui devez de par vos impôts payer ces méfaits.

Si vous êtes témoin d'un de ces actes, n'hésitez pas à nous en informer. Non pas pour faire de la délation, mais pour essayer que les acteurs soient connus et puissent rembourser eux-mêmes les dégâts qu'ils occasionnent.

Vitre cassée au camping

Passerelle endommagée

Jardinières volées

TARIFS COMMUNAUX

LOCATION DE LA MAISON COMMUNALE ANNEE 2021

Prêt de la Maison Communale gracieusement aux associations de la Commune. Toutefois si une location payante était demandée le même jour, la priorité serait donnée à cette dernière.
Les associations devront remplir la convention de prêt, fournir une attestation d'assurance et donner en caution un chèque de 1 000 euros qui sera conservé par la Commune en cas de dégradation ou de défaut de nettoyage.

- Tarifs à compter du 1er janvier 2021 :

Montant	du 01.05 au 30.09 1 jour	du 01.05 au 30.09 2 jours	du 01.10 au 30.04 1 jour	du 01.10 au 30.04 2 jours
Personne résidante à Crouy et personnel communal	100.00 €	140.00 €	145.00 €	200.00 €
Personne non résidante à Crouy	200.00 €	260.00 €	240.00 €	310.00 €

Remise des clés la veille de la location : du 01.05 au 30.09 à payer en plus : 20 €
(pas avant 17 h 00) du 01.10 au 30.04 à payer en plus : 25 €

LOCATION DU PREAU DE L'ECOLE - SALLE JEANNE ET HENRI VRILLON ANNEE 2021

Habitant de la commune par journée	60 €
Hors commune à la journée	120 €
Remise des clés la veille (pas avant 17 h)	15 €

CIMETIERE

Concessions trentenaires *: 100 €*

Renouvellement : *100 €*

CAVURNES TRENTENAIRES : *1 000 €*

Renouvellement : *100 €*

CASE COLUMBARIUM TRENTENAIRES : *1 000 €*

Renouvellement : *100 €*

DISPERSION DES CENDRES : *GRATUIT*

SIVOS THOURY-CROUY – Tarifs garderie et centre de loisirs

Enfants scolarisés dans les écoles de Thoury et Crouy

	Garderie 7h15-9h00 16h30-18h30	Mercredi De 9h00 à 17h00 **Tarif en fonction du quotient familial**
Matin ou soir	1,85 €/2,05 €/2,35 €	2,35€
Matin et soir	3,05 €/3,25 €/3,55 €	3,55€
Journée (repas compris)		11,25€/12,45€/13€
1/2 Journée (repas compris)		8,85€/9,65€/9,95€

Adhésion 7,5€ par an facturée à chaque rentrée scolaire ou à la première facturation pour l'une ou l'autre des prestations ci-dessus.

Enfants non scolarisés dans les écoles de Thoury et Crouy mais domiciliés dans ces communes

	Garderie 7h15-9h00 16h30-18h30	Mercredi De 9h00 à 17h00 **Tarif en fonction du quotient familial**
Matin ou soir	3€/3,20€/3,50€	3,50€
Matin et soir	4,80€/5€/5,30€	5,30€
Journée (repas compris)		16,80€/18,60€/19,40€
1/2 Journée (repas compris)		12,60€/13,85€/14,35€

Adhésion 7,5€ par an facturée à chaque rentrée scolaire ou à la première facturation pour l'une ou l'autre des prestations ci-dessus.

Enfants hors communes

	Garderie 7h15-9h00 16h30-18h30	Mercredi De 9h00 à 17h00 **Tarif en fonction du quotient familial**
Matin ou soir	4,15€/4,35€/4,65€	4,65€
Matin et soir	6,55€/6,75€/7,05€	7,05€
Journée (repas compris)		22,45€/24,85€/25,90€
1/2 Journée (repas compris)		16,70€/18,20€/18,70€

Adhésion 7,5€ par an facturée à chaque rentrée scolaire ou à la première facturation pour l'une ou l'autre des prestations ci-dessus.

RPI THOURY-CROUY

EFFECTIFS 2020-2021

ECOLE DE CROUY SUR COSSON		ECOLE DE THOURY	
CLASSE MME BATTINI 13PS 11 MS	24	CLASSE MME LEBOURG 6 GS 13 CP	19
CLASSE MME ROBERT 12 CM1 11 CM2	23	CLASSE M. HUGUET 13 CE1 8 CE2	21
EFFECTIFS ECOLE	47	EFFECTIFS ÉCOLE	40

TOTAL 47+40 = 87

RESTAURANT SCOLAIRE – ASSOCIATION DE LA CANTINE

Le prix du repas par élèves est de 2.15 €

1 repas végétarien par semaine est servi

Recensement militaire

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.
Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.
Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Désormais, entre le 16ème et à la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Malgré ce rappel régulier, plusieurs Jeunes oublient cette formalité obligatoire

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Il est également indispensable de s'inscrire si vous venez d'arriver dans la commune.

Pour s'inscrire deux possibilités soit :

- *Venir en mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.*
- *Utiliser le téléservice de demande d'inscription service-public.fr ou via France Connect*

Il est maintenant possible de s'inscrire toute l'année.

Sauf en période pré-électorale

Point sur les frelons asiatiques

La Communauté de Communes du Grand Chambord a pris en charge pour 2020 la destruction de 46 nids de frelons asiatiques sur son territoire.

Pour la Commune de Crouy sur Cosson : 3 nids ont été détruits.

A cette époque de l'année, il n'est plus nécessaire de détruire les nids. Les frelons les ont désertés et généralement ils ne reviennent jamais dans le nid précédemment occupé.

Petite piqure de rappel !

Régulièrement, nous revenons dans nos articles sur la nécessité de respecter et de ramasser.
Respecter qui ? ramasser quoi ?
Nous respecter les uns les autres et ramasser les déjections canines.
Bien sûr !!!
Malgré tous nos rappels, il semble bien que ce sujet en rebute plus d'un.
Soit par manque d'intérêt, soit par incivisme pur et dur.
Et pourtant qui n'a pas été confronté à cette situation de « mettre le pied dedans ».
Il serait naturellement plus agréable de se promener, déambuler ou pouvoir flâner le nez en l'air.
Le civisme est l'affaire de tous ! commençons par donner l'exemple.
Cela dit ces petites bêtes ne sont pas les seules fautives de cet état de fait.
Et si étaient également ramassés les papiers, les paquets de cigarettes vides et les mégots, les cannettes ou autres bouteilles … ?

Propriétés privées

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques…) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Enquête insée

Insee
Mesurer pour comprendre

BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE

Février 2021

Entre février et avril 2021, l'Insee réalise **une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour en savoir plus et télécharger les visuels associés à cette enquête :
https://insee.fr/fr/information/4230346

Composteurs

Le compostage individuel toujours d'actualité.

Le compostage permet de recycler chez soi certains déchets tels que les tontes de gazon, les épluchures de fruits et légumes…

Ce procédé permet d'obtenir un compost de bonne qualité utile pour vos propres besoins en jardinage tout en diminuant la quantité de déchets à collecter et à éliminer.

C'est pourquoi le Syndicat des Ordures Ménagères (SIEOM) met à votre disposition des composteurs contre une participation financière de :

- *400 l : 15 €*
- *600 l : 23 €*

Naissances

Bienvenue à

Lélyo VEILLARD – 19.01.2020
Sacha DOUCET – 22.03.2020
Tyno BOUGNOL – 05.04.2020
Djülyan DESTOUCHES KOECHLER – 14.04.2020
Erine DUVAL – 09.05.2020
Jules POTHON – 31.05.2020

Mariages

Emmanuel PEREZ PEREIRA et Céline PORTALE – 25.07.2020

Rémy MIGNON et Gwenaëlle FAYE – 28.11.2020

Sincères félicitations

Pacte Civil de Solidarité

Alexandre ALVES et Faustine SERVAJEAN – 13.06.2020

Maxime BLONDEAU et Lindsay RAGOUA – 19.09.2020

Ils nous ont quittés

Nous adressons à leurs familles nos sincères condoléances

Gérard BERGE – 22.01.2020
Raymonde BARNIER – 31.01.2020
Michel MAURICE – 20.03.2020
Jean RENARD – 03.06.2020
Gérard JACQUIN – 08.06.2020
Marc ROLANDEAU – 10.07.2020
Jean-François CHANEL – 09.08.2020
Jeannine BOTTEREAU – 26.11.2020
Elisabeth CHESNEAU – 26.12.2020

COMMENT ME PROCURER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Tous les imprimés et renseignements sont disponibles sur le site service-public.gouv.fr

Pièce désirée	Où s'adresser ?	Pièces à fournir
Extrait d'acte de naissance, mariage ou décès ou copie intégrale	Mairie du lieu de naissance, mariage ou décès (selon le cas)	Indiquer la date de l'évènement, le nom et les prénoms de la personne concernée (précisez le nom de jeune fille pour les femmes).
Cartes d'identité adultes **Validité 15 ans** Toutes les cartes délivrées depuis le 1er janvier 2004 sont prorogées automatiquement de 5 ans. Attention se renseigner si déplacement à l'étranger	Mairie disposant d'un équipement spécifique. **La mairie de Crouy sur Cosson n'est pas équipée.** Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes. Le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.	**Pièces à fournir différentes selon les cas.** **Consulter la mairie concernée ou le site service-public.gouv.fr** **La liste des mairies équipées est également disponible sur ce site**
Cartes d'identité mineurs **Validité 10 ans** La personne qui a était mineure lors de l'établissement de sa carte et qui est devenue majeure n'a pas de prorogation à 15 ans	Mairie disposant d'un équipement spécifique. **La mairie de Crouy sur Cosson n'est pas équipée.**	**Pièces à fournir différentes selon les cas.** **Consulter la mairie concernée ou le site service-public.gouv.fr** **La liste des mairies équipées est également disponible sur ce site**
Passeport	Mairie disposant d'un équipement spécifique. **La mairie de Crouy sur Cosson n'est pas équipée.**	**Pièces à fournir différentes selon les cas.** **Consulter la mairie concernée ou le site service-public.gouv.fr** **La liste des mairies équipées est également disponible sur ce site**
Carte grise **Changement de titulaire** **Duplicata** **Changement d'adresse** **Cession de véhicule**	Internet	Je peux désormais effectuer cette démarche sans me rendre à la Préfecture en me rendant sur le site internet https://immatriculation.ants.gouv.fr et en suivant les étapes proposées. Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en Préfecture et dans de nombreuses Sous-Préfectures.

COMMENT ME PROCURER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Tous les imprimés et renseignements sont disponibles sur le site service-public.gouv.fr

Pièce désirée	Où s'adresser ?	Pièces à fournir
Duplicata de permis de conduire suite à perte, vol, détérioration ou changement d'état civil	Internet	Imprimé CERFA réf.06 (il doit être rempli en ligne sur service-public.gouv.fr) Imprimé CERFA 14882*01 2 photographies d'identité aux normes Photocopie de la pièce d'identité Justificatif de domicile (si vous résidez chez un particulier fournir une attestation d'hébergement datée et signée) Photocopie récépissé de déclaration de perte ou de vol Photocopie du permis de conduire (pour les cas de détérioration) 1 timbre fiscal à 25 €
Renouvellement permis de conduire poids lourds	Internet	https://permisdeconduire.ants.gouv.fr Photo numérisée auprès des cabine ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
Duplicata de livret de famille	Mairie du domicile	Venir retirer un formulaire de demande
Certificat d'hérédité ou acte de notoriété	Notaire	La mairie n'établit plus ce document devant le manque des moyens pour certifier une liste exhaustive d'héritiers
Extrait de casier judiciaire	Casier Judiciaire National – 107, Rue du Landreau – 44079 NANTES CEDEX Ou cjn.justice.gouv.fr	Photocopie d'une pièce d'identité
Permis de détention d'un chien catégorisé	Mairie du domicile	La carte d'identification de l'animal Le carnet de vaccination L'attestation d'assurance du propriétaire Le certificat comportemental du vétérinaire L'attestation d'aptitude délivrée au propriétaire délivrée à l'issue de la formation
Autorisation de sortie de territoire pour un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale	www.service-public.fr	Cerfa à remplir et à imprimer. Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que : - Sa pièce d'identité - La copie de la pièce d'identité du parent signataire du Cerfa Le Cerfa est le seul document valable. Il devra être original (pas de photocopie)
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Pièce d'identité

Vœux du Maire 25 janvier 2020

Lauréats des maisons fleuries

Remise des dictionnaires aux CM2 le 2 juillet 2020

En raison de la crise sanitaire, seuls les dictionnaires ont été remis aux CM2 avant leur départ pour le collège.

Nous leur souhaitons

à toutes et à tous

Une excellente 6ème

Le centre de loisirs - juillet

Les enfants ont bien profité de ces moments de liberté.
© Photo et article NR

Les enfants (de 3 à 11 ans) du centre de loisirs de Crouy et Thoury ont terminé leur mois de juillet récréatif et actif par une nuit sous la tente au camping. « Pour certains c'est tout nouveau il y a beaucoup d'émotions. Cette soirée leur permet de prendre des responsabilités, d'être plus autonomes et de vivre un moment collectif », explique Stéphanie (entourée de Manon et Christelle), la directrice (CDI sur l'accueil de loisirs).

Arrivés à 18 h jeudi en présence de Claudette Sorin, la maire, les jeunes se sont approprié leur tente avant de se lâcher lors des jeux. Puis place au repas et à la très attendue veillée à la découverte des étoiles. « On a organisé un planétarium durant ce mois, ils sont très impatients. » Certains enfants sont venus presque tous les jours ce mois, une sorte de seconde famille : « J'ai aimé les jeux, les séances de travail avec nos mains et la vie en groupe », raconte Loane, présente depuis la maternelle et qui va devoir quitter, « l'âge aidant » l'accueil de loisirs.

La municipalité s'est occupée de la logistique avec notamment le montage des tentes et l'installation des tables. Trente et un enfants ont participé au centre en juillet. Bref, royal !

Remise des prix aux autres élèves de l'école – octobre 2020

Le cross de l'école 17 octobre 2020

Photo et article NR

Samedi matin, la classe s'est mise en mode cross avec le rendez-vous annuel : « Normalement, nous le faisons au collège de Saint-Laurent pour une épreuve collective, c'est enrichissant pour les élèves ». *Covid-19 oblige, les jeunes ont couru à domicile, autour du stade, niché en lisière de forêt, un lieu idéal. Un temps adapté pour couvrir les 1.600 m. A 10h15, les 14 filles s'élancent, très vite certaines se détachent plus en jambes, d'autres gèrent l'effort, quant aux dernières elles s'accrochent. 7' 51'' plus tard, victoire aisée de Lucile avec le temps scratch. Puis, Alice et Léoni en finissent en 8' 27'' et 8' 29''. Puis récupération et ravitaillement.*
Ensuite, les garçons sont sous les ordres du starter. Sept coureurs se lancent à l'assaut des 1.600 m. Aérien, souple, Noah fait très vite la différence et s'impose en 8' 06'' devant Louka en 8' 28'' et Esteban complète le podium en 8' 29''.
Les féminines ont dominé leur sujet puisqu'elles s'imposent devant les garçons. L'année prochaine, on y revient et pourquoi pas avec les enseignants et les parents. Le sport, c'est bon pour la santé !

La Maison de l'Habitat
Grand Chambord – Beauce Val de Loire ouvre ses portes

Les Communautés de communes Grand Chambord et Beauce Val de Loire ont créé une **Maison de l'Habitat** à l'échelle des deux territoires. Il s'agit d'un service de proximité avec une **entrée téléphonique, physique et itinérante,** destinée pour vous, habitants ou futurs habitants du territoire pour vous accompagner dans votre parcours résidentiel avec différents experts à disposition : thermiciens, juristes, architectes, artisans… La Maison de l'Habitat est donc là pour répondre à vos questions relatives à votre logement comme sur les thématiques suivantes :

- Une recherche de logement,
- Un accompagnement technique pour la rénovation énergétique,
- Un point sur les aides disponibles,
- Des conseils pour l'amélioration de votre confort,
- De la prévention pour une perte d'autonomie,
- …

Des permanences délocalisées sont également organisées sur **l'ensemble des secteurs du territoire.** Pour prendre rendez-vous et rencontrer l'un de nos partenaires (ADIL-EIE 41 et SOLIHA 41), vous pouvez appeler au 02 54 78 10 12. Dans tous les cas, l'animateur est là pour vous accueillir. Nous serons donc présents chaque mois à :

- La mairie de Marchenoir le 1er mercredi entre 9h30 et 12h
- La mairie de Bracieux les 1er et 3èmes jeudis entre 9h30 et 12h
- La mairie de Saint-Laurent-Nouan le 2ème mercredi entre 9h30 et 12h
- La mairie de Mer le 2ème jeudi entre 14h et 16h30 et le 4ème jeudi entre 10h30 et 12h30
- La mairie de Oucques-La-Nouvelle le 3ème mercredi entre 9h30 et 12h
- La mairie de Montlivault le 4ème mercredi entre 9h30 et 12h

SERVICE D'INFORMATION & D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

02 54 78 10 12

contact@maisondelhabitat.fr

Maison de l'Habitat Grand Chambord Beauce Val de Loire **www.maisondelhabitat.fr**

GRÂCE À DES SPÉCIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

L'association s'adresse à tous, (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...)

Pendant la période de confinement, toute l'équipe reste mobilisée et continue de vous répondre par téléphone ou par mail.

02 54 42 10 00
adileie41@wanadoo.fr
(indication du numéro de téléphone obligatoire)

Quelle que soit votre situation, l'ADIL EIE 41 vous répond GRATUITEMENT sur le logement et l'énergie

ACHAT D'UN LOGEMENT
COPROPRIÉTÉ
VENTILATION
AIDES FINANCIÈRES
ISOLATION
ÉCO-GESTES
CONSTRUCTION
VOISINAGE
EAU CHAUDE SANITAIRE
LOCATION
IMPAYÉS
GARANTIES
ADAPTATION D'UN LOGMEMENT
URBANISME
HABITAT INDIGNE
CHAUFFAGE
ÉNERGIES RENOUVELABLES
FISCALITÉ
...

Sur le Loir-etCher, l'ADIL EIE 41 est le guichet d'information sur la rénovation énergétique et les aides de l'ANAH, antenne de prévention des expulsions, guichet unique des signalements de situation d'habitat indigne ou de non-décence et guichet des aides à l'adaptation ou à l'accessibilité de son logement.

Grâce au Conseil Départemental de Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est accessible aux sourds et malentendants avec le dispositif ACCEO

PERMANENCE PRÈS DE CHEZ VOUS DES CONSEILLERS

SUR RENDEZ-VOUS **02 54 42 10 00**

Liste des permanences accessibles sur notre site : www.adil41.org

Cette opération est co-financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional

Frais d'installation

Pris en charge

par la commune

Complétez nos offres avec des options sur-mesure

Option Convivialité
Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.

Option Sérénité
Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.

Option Sécurité
Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.

Option Confort +
Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile.
Disponible sur Activ'dialog uniquement

Balisage lumineux
Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.

Coffre à clé sécurisé
Vos clés accessibles et en toute sécurité.

contactez votre conseiller local au **02 54 44 87 26**
ou rendez-vous en agence
19, avenue de Vendôme, 41000 BLOIS

www.presencevertetouraine.fr

Frais d'installation Pris en charge par la commune
Dom@dom
téléassistance
41
ma téléassistance de proximité
24h/24 et 7j/7
JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE
• Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
• Mon abonnement est « tout compris »
• Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
• Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%
02 54 42 54 24
www.domadom41.fr
Dom@Dom41
6, rue Louis Bodin
41000 BLOIS
FONDATION PARTAGE &VIE
Dom@dom 41 est un service délégué par le Conseil départemental de Loir et Cher à la Fondation Partage et Vie

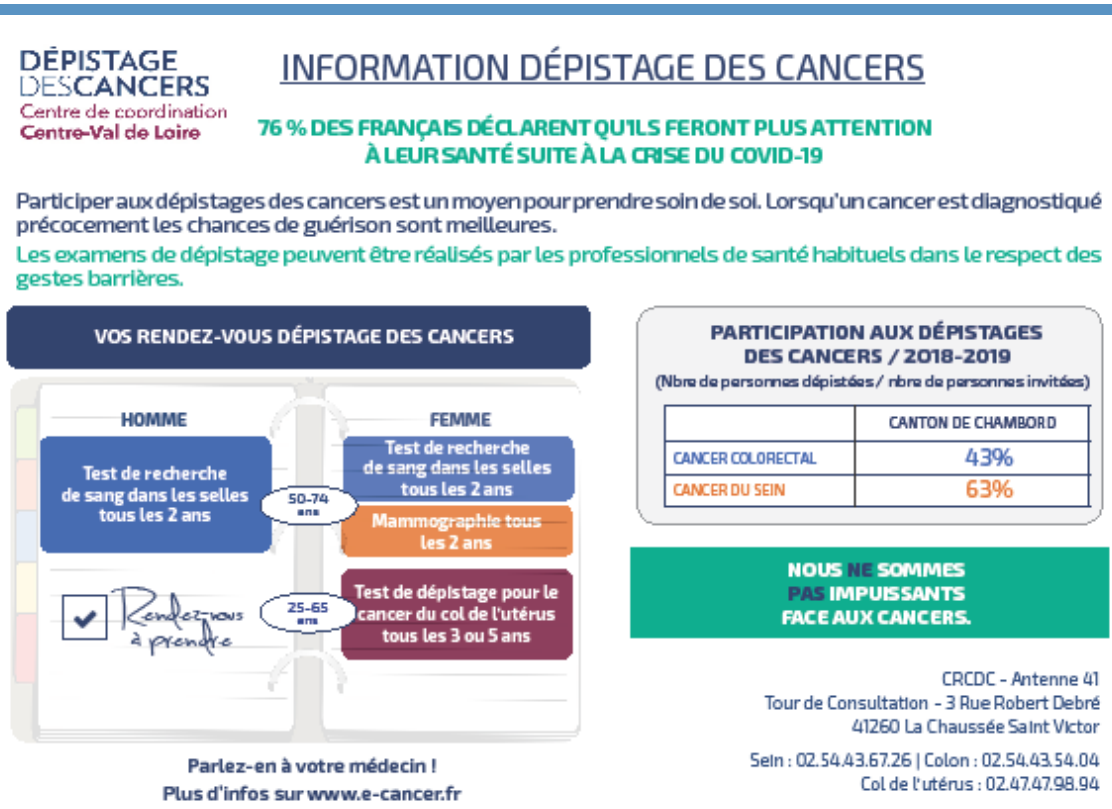
DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination Centre-Val de Loire
INFORMATION DÉPISTAGE DES CANCERS
76 % DES FRANÇAIS DÉCLARENT QU'ILS FERONT PLUS ATTENTION À LEUR SANTÉ SUITE À LA CRISE DU COVID-19
Participer aux dépistages des cancers est un moyen pour prendre soin de soi. Lorsqu'un cancer est diagnostiqué précocement les chances de guérison sont meilleures.
Les examens de dépistage peuvent être réalisés par les professionnels de santé habituels dans le respect des gestes barrières.
VOS RENDEZ-VOUS DÉPISTAGE DES CANCERS
HOMME
Test de recherche de sang dans les selles tous les 2 ans
50-74 ans
FEMME
Test de recherche de sang dans les selles tous les 2 ans
Mammographie tous les 2 ans
Rendez-vous à prendre
25-65 ans
Test de dépistage pour le cancer du col de l'utérus tous les 3 ou 5 ans
Parlez-en à votre médecin !
Plus d'infos sur www.e-cancer.fr
PARTICIPATION AUX DÉPISTAGES DES CANCERS / 2018-2019
(Nbre de personnes dépistées / nbre de personnes invitées)
CANTON DE CHAMBORD
CANCER COLORECTAL 43%
CANCER DU SEIN 63%
NOUS NE SOMMES PAS IMPUISSANTS FACE AUX CANCERS.
CRCDC - Antenne 41
Tour de Consultation - 3 Rue Robert Debré
41260 La Chaussée Saint Victor
Sein : 02.54.43.67.26 | Colon : 02.54.43.54.04
Col de l'utérus : 02.47.47.98.94

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR pour tous, toute la vie, partout

Association locale ADMR de Mer

MAISON DES SERVICES
32, rue Haute d'Aulnay
41500 MER

- **Vie quotidienne**
  Tél. 02 54 81 42 00
  E-mail : ms-mer@fede41.admr.org
- **Livraison de repas**
  Tél. 02 54 81 42 00
  E-mail : ms-mer2@fede41.admr.org

L'ADMR est une association à but non lucratif de services à la personne et proche de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné…
Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

ENTRETIEN DE LA MAISON

Entretien du logement, entretien du linge, petits travaux de bricolage et de jardinage

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.
Envoi des candidatures à :
jepostule@fede41.admr.org

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale. N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 81 42 00 !

Charte qualité

Services à la personne

Pôle Services Généraux – Septembre 2020

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

En 2020, le SEBB a réalisé de nombreuses actions contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux des rivières du bassin versant du Beuvron :

- Afin de rendre aux rivières une forme plus naturelle qui améliore les capacités d'autoépuration, des travaux ont été réalisés sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault, le Cosson à La Ferté-Saint-Aubin, le Surget à Cerdon, la Tharonne à Chaumont-sur-Tharonne,
- Des travaux de reconnexion de bras morts pour favoriser les frayères ont été faits sur le Beuvron à Mont-Près-Chambord et à Candé-sur-Beuvron, sur le Cosson à la Ferté-Saint-Aubin et à Huisseau-sur-Cosson,
- Le franchissement des poissons a été amélioré sur la Gravotte et le Beuvron à Cerdon, sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault.
- Le ruisseau de Vouzon à Vouzon a été débusé sur une longueur de 101 mètres.

Les agents du syndicat sont également intervenus tout au long de l'année pour enlever les arbres tombés dans les rivières avec l'accord et la participation financière des propriétaires riverains et ils ont participé à la lutte contre les espèces envahissantes (Grenouille taureau et Jussie).

Le SEBB a également mis en place en 2019 un dispositif de mesure du niveau d'eau des cours d'eau afin de créer une alerte des crues. Les seuils d'alerte sont désormais paramétrés et les mesures de niveaux d'eau sont disponibles sur le site internet du SEBB, page « système d'alerte des crues ». Ce site, devenu obsolète, devrait être refait en 2021.

Petit rappel sur l'entretien des cours d'eau : la végétation des bords de cours d'eau est très importante. Elle assure un maintien des berges, une filtration de certains polluants, créée un ombrage pour les cours d'eau, les racines sont un habitat pour les poissons…C'est pourquoi il est important de bien l'entretenir. C'est une obligation de chaque propriétaire riverain. Le bon entretien des parcelles en bord de cours d'eau contribue aussi à limiter l'impact des crues. La DDT du Loir-et-Cher a édité un guide de bon entretien des cours d'eau, accessible en ligne sur le site www.loir-et-cher.gouv.fr rubrique politiques publiques / Environnement / Eau et milieux aquatiques /cours d'eau. Vous pouvez aussi le demander au SEBB qui vous le transmettra par mail ou par courrier. Le technicien de rivières est également à votre disposition pour vous donner tous les conseils sur l'entretien des berges.

Pour en savoir plus :

www.bassin-du-beuvron.com ou contactez Mme Charpentier au 02.54.46.49.67. ou charpentier.sebb@orange.fr

pays des châteaux

Le Pays des Châteaux, une instance dédiée à l'accompagnement du développement territorial

Financer l'innovation par le programme LEADER

Le programme LEADER est un dispositif de financement européen qui permet d'accompagner des initiatives innovantes et expérimentales en milieu périurbain et rural. Puissant levier de développement local, il est porté par le Pays des Châteaux et a permis de financer 46 projets depuis 2016, pour un montant de plus d'1 million de FEADER alloué.

Parmi les projets financés en 2020 : « Amour Amor » une coopération artistique internationale entre la France et l'Italie, portée par deux compagnies culturelles.

Ou encore la création d'un parcours de filets suspendus à Valloire-sur-Cisse.

L'accompagnement touristique pendant la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, impactant de plein fouet de nombreux acteurs économiques et en particulier touristiques.

C'est pourquoi, afin de relancer au mieux la saison touristique, le Pays des Châteaux, sollicité par la Région Centre Val de Loire, a mobilisé **40 000€ de taxe de séjour dans un vaste plan de communication touristique destiné à la relance.** Cette opération « Envie de … » s'adresse aussi bien à une clientèle locale que nationale.

Le Pays des Châteaux accompagne également financièrement l'émergence de festivals et d'animations au cœur de nos villages durant la saison touristique grâce à la taxe de séjour. **37 événements ont pu bénéficier de ce fonds de soutien** et les règles ont exceptionnellement été modifiées afin de soutenir au mieux les acteurs culturels à traverser la crise sanitaire.

Engagement d'une réflexion sur les espaces de travail partagés (coworking)

En collaboration avec l'association Work'in Blois, gestionnaire de l'espace de travail partagé l'Hôte Bureau situé en centre-ville de Blois, le Pays des Châteaux étudie les potentiels du territoire pour développer ce type d'espaces. Il proposera prochainement un guide à destination des élus qui souhaiteraient installer un espace de coworking sur sa commune afin de les aider dans leur réflexion et leur fournir des clefs de réussite.

Regroupement de la collecte de Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le Pays des Châteaux a décidé, par délibération du 29/11/2019, d'effectuer un regroupement. C'est-à-dire proposer un service mutualisé à l'ensemble des communes du Pays, pour la gestion et la valorisation des CEE issus de la rénovation du patrimoine communal et le remplacement de l'éclairage public. La collectivité doit signer la convention d'habilitation après approbation de son assemblée délibérante.

Renouvellement des instances du Pays

Suite aux élections municipales, le Pays des Châteaux a procédé au renouvellement de ses instances début septembre 2020.

Christophe DEGRUELLE a été réélu Président pour la durée du mandat 2020-2026.

Près de la moitié du comité syndical, instance délibérative du Pays, a été renouvelée.

Source : Pays des Châteaux

La reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Depuis 2018, le PAT vise à faciliter l'accès à une alimentation saine et locale pour tous les publics. **Ce projet a récemment été reconnu par le Ministère de l'agriculture et de l'Alimentation ainsi que par la Région Centre Val de Loire.**

Plusieurs actions ont été mises en place dont une enquête sur l'alimentation. Les défis de l'Alimentation ont quant à eux été repoussés dû au confinement.

Source : Terrazza

De nouveaux projets financés avant le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

En 2020, année précédant le bilan à mi-parcours prévu en 2021, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale a permis d'aider près de 50 projets du territoire. Citons par exemple :
- l'acquisition de matériels permettant une gestion alternative des espaces verts par la Communauté de communes du Grand Chambord
- l'aménagement de la place de l'église à Maves
- la réalisation d'une installation artistique et numérique dans une salle de la Maison des vins de Cheverny (salle immersive à 360°).

Source : Jean-Pierre ESTOURNET

Plus d'informations

www.paysdeschateaux.fr

Facebook : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS

E2C VAL DE LOIRE

RÉUSSIR UN NOUVEAU DÉPART
POUR L'EMPLOI OU LA FORMATION

e2c VAL DE LOIRE

Vous souhaitez être accompagné(e) pour

définir ou concrétiser votre

projet professionnel ?

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Vous avez moins de 30 ans

Formation rémunérée et gratuite !

Entrée toute l'année

RENCONTREZ-NOUS !

Tous les vendredis à 9h

Présentation de
l'École de la 2e Chance

Au 5, rue de l'Érigny - 41000 BLOIS

e2c VAL DE LOIRE — LABEL e2c Réseau E2C France — AFPP

02 54 78 70 90

secretariat.e2c.blois@afpptours.com

Formation bénéficiant du soutien financier de : cget — DIRECCTE — VILLE DE TOURS — Tours métropole — Centre-Val de Loire — Agglopolys — LABEL e2c Réseau E2C France

La Potée Solognote

1 Jambonneau demi-sel
1 palette de porc demi-sel
500 g de lard de poitrine fumé
500 g de lard de poitrine demi-sel
Saucisses fumées
1 choux, poireaux, carottes, navets, oignons, laurier, thym, sauge, poivre

Rincer le jambonneau, la palette et le lard.

Mettre l'eau, la viande, le poivre dans une marmite en fonte. Amener le tout à ébullition, écumer.

Faire blanchir le chou à part pendant cinq minutes.

Ajouter les légumes au bouillon, le thym, le laurier, la sauge et la moitié du lard fumé.
Faire cuire à petits bouillons sans couvrir la marmite.

Après trois heures de cuisson, ajouter les saucisses fumées.

A la fin de la cuisson sortir le jambonneau, les saucisses.

Couper en tranches fines le reste du lard fumé et faire griller ces viandes sur un lit de braises.

Servir avec les légumes et un bol de bouillon.

Les Rondiaux

500g de farine
125g de beurre
100g de sucre en poudre
3 œufs
1 cuillère à soupe de lait non écrémé
1 cuillère à soupe de bon marc
20 g de levure
1 pincée de sel

Faire dissoudre la levure dans une cuillère d'eau et ajouter le lait tiède et le marc.

Casser les œufs et séparer les blancs des jaunes.

Battre les blancs en neige.

Mettre dans une terrine les ¾ de la farine, la préparation levure, les jaunes d'œufs, les blancs battus et le beurre coupé en petits morceaux.

Ajouter le reste de la farine jusqu'à ce que la pâte se détache bien de la terrine.

Mettre ensuite sur une planche, malaxer, rouler en boule et faire lever sous une couverture ou mieux encore sous un édredon.

Lorsque la pâte est bien levée, l'étendre sur une épaisseur d'un pouce. Avec un verre, découper des ronds de pâte et faire frire à l'huile bouillante.

Vous avez aimé cet espace recettes, transmettez-nous les vôtres, elles seront peut-être publiées dans nos prochaines éditions.